

Extrait du ACADÉMIE DE LYON

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/sbssa/spip.php?article790>

**attention : modification du
contenu d'une épreuve en BAC
PRO Prothèse dentaire
applicable dès la session 2014**



- Actualités -
Date de mise en ligne : jeudi 13 mars 2014

Copyright © ACADÉMIE DE LYON - Tous droits réservés

Baccalauréat professionnel Prothèse dentaire

Article 1 - Les dispositions de la rubrique « Objectifs et contenus de la sous-épreuve » de la sous-épreuve E33 de l'épreuve E3 figurant à l'annexe II C de l'arrêté du 8 avril 2010 modifié susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit :

1°. Au 4e alinéa, le mot « vingtaine » est remplacé par le mot « quinzaine » ;

2°. Le 4e alinéa est complété par la phrase suivante : « Les illustrations ne doivent pas représenter plus du quart du rapport d'activités » ;

3°. Au 8e alinéa, le mot « économiques » est supprimé.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la session d'examen 2014.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 5 février 2014

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Paul Delahaye